

Lundi, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré à Saily dans une ferme occupée par Vandekerkeve, scieur de long, et appartenant au sieur Jean-Denis Bouche, cultivateur à Hem.

En voulant sauver son mobilier, la femme Vandekerkeve a été assez gravement brûlée, mais on espère la conserver à la vie.

La perte, évaluée à 1,700 fr., est couverte par des assurances aux compagnies la Confiance et la Nationale.

On croit que ce sinistre est dû à l'impudence du locataire de la ferme et de son ouvrier qui, dans la soirée, avaient fumé dans la cour de la ferme où étaient amoncelés des quantités considérables de paille et de bois.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 5 mai 1867.

Sommes versées par 123 déposants dont 19 nouveaux. 12,103

116 demandes en remboursement. 39,964 96

Les opérations du mois de mai sont suivies par MM. Requillart-Desaint et Alfred Motte, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 27 avril au 3 mai 1867 inclus.

NAISSANCES
31 garçons et 30 filles.

MARIAGES.

27 avril. — Fidèle Desmettre, 28 ans, fleur, et Julie Lefebvre, 29 ans, journalière. Louis Duchatelet, 31 ans, brasseur, et Louise Salembier, 25 ans, sans profession. Pierre Reyger, 31 ans, tisserand, et Jeanne Bernard, 44 ans, couturière. Achille Mazurelle, 30 ans, jardinier, et Marie Malice, 23 ans, cuisinière. Casimir Terlin, 25 ans, journalier, et Elise Debrabande, 22 ans, journalière. Jean Baptiste Beniaie, 48 ans, journalier, et Florentine Wateau, 48 ans, journalière. Charles Duplat, 43 ans, journalier, et Reine Standaert, 30 ans, couturière. Charles Detollenaere, 28 ans, journalier, et Rosalie Declercq, 25 ans, soigneuse. Aloïse Dewitte, 26 ans, tisserand, et Marie Deschietère, 29 ans, tisserand. Édouard Seeuw, 27 ans, journalier, et Natalie Planchaert, 31 ans, journalière. Charles Deconinck, 48 ans, journalier, et Lucie Hofmans, 31 ans, journalière. Eugène Roos, 25 ans, menuisier, et Sophie Hus, 21 ans, épicière. Louis Becquer, 25 ans, mécanicien, et Hortense Delos, 28 ans, repasseuse. Édouard Willelaed, 39 ans, domestique, et Sophie Delrue, 24 ans, couturière. Pierre Vandepitte, 27 ans, saunier, et Clémentine Torck, 23 ans, journalière. Charles Carlier, 30 ans, apprenti, et Mélanie Cruybeek, 30 ans, repasseuse. Louis Chantry, 21 ans, forgeron, et Palmyre Descamps, 49 ans, couturière. Emmanuel Evrard, 29 ans, cordonnier, et Marie Montagnies, 32 ans, cuisinière. Désiré Bauwens, 31 ans, tisserand, et Eugénie Demeulemeester, 30 ans, journalière. Édouard Cromer, 24 ans, ajusteur, et Philomène Van Robaens, 25 ans, journalière. Pierre Vermeulen, 24 ans, ouvrier imprimeur, et Victoire Vanhecke, 26 ans, journalière. Henry Wytterhaegen, 27 ans, tisserand, et Marie Neetesonne, 25 ans, ourdisseuse. Amond Vanwynacker, 26 ans, tisserand, et Julie Verbeuzgt, 20 ans, devideuse. Charles Cracco, 23 ans, peintre en bâtiments, et Marie Robez, 25 ans, journalière. Louis Willem, 33 ans, tisserand, et Juliette Grouillon, 28 ans, rattacheuse. Jules Desau, 26 ans, tisserand, et Elise Bouchery, 30 ans, rattacheuse. Pierre Goeman, 29 ans, journalier, et Césarine Sellier, 24 ans, tisserand. Joseph Ducatez, 22 ans, fleur, et Camille Dupont, 21 ans, journalière. Aimé Desfontaines, 22 ans, tisserand, et Marie Hennion, 23 ans, ourdisseuse. Léopold Hennion, 31 ans, rotier, et Zoé Desfontaines, 24 ans, journalière. Pierre Hennion, 63 ans, journalier, et Marie Sabbe, 49 ans, ménagère. Eloi Vande Maele, 33 ans, fondeur, et Eugénie Denoune, 24 ans, journalière. Henry Beckaert, 26 ans, domestique, et Zélie Rosseau, 19 ans, tisserand. Jean-Baptiste Collier, 27 ans, fleur, et Léonie Jonart, 27 ans, journalière. Pierre Marecaux, 25 ans, ouvrier maçon, et Maria Duleu, 19 ans, rattacheuse. Jean-Baptiste Destemberg, 33 ans, liseur pour tissus, et Alphonsine Leman, 27 ans, ménagère. Félicien Vandendorpe, 23 ans, menuisier, et Pauline Carrette, 27 ans, tisserand. Adolphe Lerouge, 32 ans, corroyeur, et Eugénie Lecomte, 25 ans, journalière. Théodore Lecomte, 30 ans, et Zélie Delcroix, 24 ans, bobineuse. Augustin Quartier, 26 ans, mouleur, et Louise Deborgher, 25 ans, rattacheuse. Désiré Delory, 32 ans, journalier, et Rosalie Rosse, 23 ans, tisserand. Alphonse Locuffer, 29 ans, liseur pour tissus, et Camille Bouvier, 29 ans, bobineuse. Charles Dejaeger, 22 ans, fleur, et Marie Vanhoecke, 18 ans, journalière. Édouard Pau, 28 ans, tisserand, et Cécile Delfortrie, 29 ans, bobineuse. Aimable Depelchin, 34 ans, tisserand, et Marie Vincent, 20 ans, tisserand. Henri Betremieux, 24 ans, tisserand, et Philomène Lecomte, 26 ans, bobineuse. Benoit Pruvost, 28 ans, fleur, et Juliette Delmotte, 20 ans, journalière. Alphonse Vanwyns-

berghe, 23 ans, lamier, et Natalie Dujardin, 25 ans, rattacheuse. Honoré Duquesne, 26 ans, fleur, et Marie Lecomte, 22 ans, rattacheuse. Pierre Vandersteenen, 23 ans, fleur, et Léocadie Vanderdoeken, 24 ans, bobineuse. Henri Van Branteghem, 28 ans, tisserand, et Louise Kindts, 28 ans, journalière. Aimé Verbanck, 36 ans, sautier, et Marie Colfenback, 41 ans, couturière. Alexandre Carrez, 38 ans, ouvrier apprêteur, et Adèle Valcq, 35 ans, lessiveuse. Edmond Bauwens, 30 ans, tisserand, et Constance Puissant, 30 ans, tisserand.

30 avril. — Emile Phichier, 29 ans, agent de police, et Clotilde Dubar, 20 ans, bobineuse. Victor Decraemer, 22 ans, employé de commerce, et Clémence Hallumier, 21 ans, lamier. Adolphe Bossuyt, 25 ans, menuisier, et Flore Jacob, 26 ans, couturière. Jean-Baptiste Wagnon, 57 ans, tisserand, et Sophie Lescouve, 49 ans, lessiveuse. Edmond Decraene, 23 ans, menuisier, et Joseph Caulie, 35 ans, cuisinière.

DÉCÈS.

27 avril. — Sophie Catoire, épouse de Charles Dewailly, 33 ans, ménagère, au Nouveau-Monde. Jean Pierret, 15 ans, lamier, hôpital.

28 avril. — Amélie Hotton, épouse de Jean-Baptiste Lampe, 44 ans, ménagère, rue Traversière.

30 avril. — Charles Boduin, époux de Pauline Lenard, 41 ans, tisserand, chemin de la Croix. Mathias Paul, 13 ans, hôpital.

30 avril. — Charlotte Mortagneur veuve de Louis Florin, 73 ans, ménagère, hospice des Petites-Sœurs. Jean Fremaux, époux de Marie Catoire, 69 ans, journalier, hôpital. Adelaïde Deschamps, épouse d'Auguste Coussart, 69 ans, ménagère, Jean-Ghislain. Louis Delplanque, veuf d'Adèle Dumortier, 55 ans, journalier, hôpital.

1^{er} mai. — Henri Debreuch, célibataire, 23 ans, garçon charcutier, hôpital.

2 mai. — Elisabeth Desprez, épouse de Joseph Poncete, 68 ans, ménagère, Epeule. Victoire Jonville, épouse d'Adolphe Desbonnets, 44 ans, marchande de charbons, Grande-Rue. Marie Carpentier, veuve de Louis Quique, 74 ans, ménagère rue de Baurewaert. Philippe Delattre, veuf de Catherine Hussouck, 67 ans, employé de douane en retraite, place de l'Abatoir.

4 mai. — Rosalie Desprez, veuf de Xavier Ferest, 76 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. Edouard Hanuart, veuf de Marie Toulemonde, 50 ans, teinturier-apprêteur, rue des Champs. Mathilde Cnudde, célibataire, 22 ans, tisserand, hôpital.

Il est décédé eu outre 12 garçons et 9 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

PHOTOGRAPHIE

A BLIN

25, RUE DU MIDI, 25.

Le prix des photographies noires, jusqu'au 1^{er} août sera de 10 fr. la douzaine. Et celui des photographies fonds blancs dégradés sera de 12 francs, jusqu'à la même date.

FAITS DIVERS

— Le vaisseau monstre, le *Great Eastern* est arrivé jeudi dernier à Brest, où sont descendus les voyageurs américains qui allaient à Paris pour voir l'Exposition.

Depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures, les passagers et les bagages ont été mis à terre, et la plupart sont partis pour Paris par le train de midi.

Sur les quais, c'était un mouvement incessant de voitures de places, de fourgons, et d'allées et venues de commissionnaires qui, à grand peine, se frayaient un passage au milieu des curieux dont la foule devenait à chaque instant de plus en plus compacte.

C'est sans doute à l'arrivée à Paris des voyageurs du *Great Eastern* qu'il faut attribuer le fait suivant, qui s'est passé vendredi au Jardin des Plantes.

Vers deux heures de l'après-midi, les sergents de ville remarquèrent dans une allée deux individus qui se partageaient fraternellement une somme d'argent. Cette opération leur parut suspecte, et ils arrêtèrent les deux individus. Ceux-ci se dirent sujets américains et ne donnèrent pas d'explications satisfaisantes sur leur opération financière en plein vent; on les mena chez le commissaire de police où était déjà déposée une plainte sur un vol à la tire commis un peu auparavant au milieu de la foule, près du bâtiment affecté aux grands animaux carnassiers.

Les deux Américains ont été maintenus en état d'arrestation.

S'ils sont arrivés par le *Great Eastern*, on voit qu'il n'ont pas perdu leur temps.

Le vaisseau monstre a quitté Brest pour se rendre en Angleterre.

Pendant le peu de temps qu'il a séjourné à Brest, de nombreux visiteurs sont allés l'examiner. Ils ont pu se rendre compte des immenses proportions du navire, dont la longueur est de 207 mètres, avec ses six mâts, ses cinq cheminées, ses deux puissantes machines de la force de 2,600 chevaux, fonctionnant ensemble et constamment, et dépensant un tonneau de charbon par mille.

Les installations des 2,300 cabines du *Great Eastern* n'ont rien de très-remarquable et sont loin de l'emporter sur celles des transatlantiques. Toutefois les passagers se montraient très-satisfaits.

— Un anglais, John Brown, qui a femme et enfants, vient d'être frappé d'une condamnation pour le culte exagéré qu'il vouait aux animaux. Voici ce que rapporte l'*International*:

« John Brown n'a qu'une seule chambre pour y loger toute sa famille, composée de sa femme, et de ses dix enfants, de son beau-père et de sa mère, en tout quatorze personnes.

Mais ce n'est pas tout, ou plutôt ce n'est rien encore; ces quatorze personnes ne forment que la partie la moins intéressante de la famille Brown. On compte en outre, — et ici je copie textuellement les expressions du policeman envoyé sur les lieux, — sept chiens, trois canards, trois lapins, un chat et trente-deux poules poussins! Tout cela barbotait dans la même chambre, bêtes et gens.

Il fallait voir l'indignation de John Brown lorsqu'on a parlé de lui enlever sa chère famille! Sa stupefaction n'a pas connu de bornes lorsqu'il s'est entendu condamner à payer 10 shillings (12 fr. 50) ou siuon à passer cinq jours en prison, au choix.

Dix shillings! s'est-il écrié les larmes aux yeux. C'est vouloir me ruiner, Votre Honneur! Et moi qui depuis trois semaines cherchais à amasser cette somme pour acheter le porc du voisin Seagrave!

SOMMAIRE DE LA REVUE LIBÉRALE

2^e LIVRAISON
(A Paris, 31, rue Proença. — A Bruxelles, 22, rue de l'Orangerie.)

Les Conférences, par A. Desonnaz. — Miss Magdalen (suite et fin). Jules Claretie. — Jean Goujon, Thomas Couture. — La bataille de Crécy, de Pongerville de l'Académie française. — L'Aube, poésie, A Silvestre. — Les Origines de la Grèce (suite), G. Rodier. — Nature et mœurs de l'Amérique Equatoriale (fin), E. Carrey. — La crise industrielle et les institutions de Crédit, H. Mille-Noé. — La vie Gréco-Romaine: Pompéi, Ch. Asselineau. — De l'Unité des Théories Physiques. E. Sarrau. — Variétés, X. — Chronique Politique, *. — Chronique de la quinzaine.

FOIRE DE ROUBAIX

THÉÂTRE DES ENFANTS CÉLÈBRES

Tous les jours
GRANDE REPRÉSENTATION

Expériences du Sphinx et du Panier Indien.

Place de la Liberté

THÉÂTRE DE LA GAÏETÉ

Jeudi 9 Mai
DEUX GRANDES REPRÉSENTATIONS

A deux et demie
REPRÉSENTATION ENFANTINE
Exercices nouveaux et variés.
LE PETIT-POUCET, pantomime en 4 actes et un prologue.

Le soir à 8 heures
GRANDE REPRÉSENTATION

Place de la Liberté

Pour la première fois en France

SALON DES MERVEILLES DE L'ART ET DE L'INDUSTRIE

Grande exhibition des chefs-d'œuvre de sculpture, mécanisme, peinture ancienne et moderne, et des terribles fusils à aiguille, ancien et nouveau modèle.

Place de la Liberté

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Spectacle entièrement inconnu en France

Place de la Liberté

THÉÂTRE BRÉSILIEN

des artistes à quatre pattes, singes et chiens savants.

Au moment où les machines à coudre viennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se peffer des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de machines à coudre de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de Compagnie, C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SEBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue:
D'une double plaque;
Du guide à ourler, de toutes [lar ours,
Du guide à ganser;
Du guide droit;
Du guide à poser les rubans sans batis;
Du guide à soutacher;
A pierre à Emery;
Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.
Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçon offrent cinq ans de

garantie, mais sans spécifier quel genre de garantie. Les agents de la Compagnie doivent toujours donner aux acheteurs l'EXPLICATION de GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille, Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du Square.

VILLE DE ROUBAIX.

Règlement pour la Foire

Emplacement des marchés pendant la durée de la Foire.

Art. 1^{er}. Les marchands bouchers, charcutiers, de légumes et de fruits, se tiendront place et rue Notre-Dame.

Art. 2. Ceux d'épicerie et fruits secs, de lingerie, d'étoffes et d'habillements dans la rue Saint-Georges.

Art. 3. Ceux de chaussures, de ferraille, etc., de beurre, d'œufs et de volailles place et rue Notre-Dame.

Art. 4. La circulation est interdite aux voitures de toute espèce, sur la place de l'église et dans la Grande-Rue, le dimanche, lundi et mardi de la première semaine de la foire, et le dimanche suivant.

La même défense est faite aux personnes circulant à cheval.

Art. 5. Aucun marchand ou teneur de jeux, spectacles, etc., ne pourra s'établir sur la voie publique, en quelque lieu que ce soit, sans avoir présenté ou déposé ses papiers au bureau de police et avoir obtenu une autorisation qui lui indiquera le lieu où il pourra établir ses marchandises ou exhiber son spectacle. Le marchand ainsi autorisé sera tenu d'occuper le lieu indiqué.

Art. 6. Il est interdit de fumer dans les cirques, salles de spectacles, loges de saltimbanques et de jeux de toute espèce, ainsi que dans les allées du champ de Foire, et autour des baraques.

Défense est également faite à tous marchands ayant loge ou baraque sur la foire de faire du feu dans lesdites loges ou baraques, et d'y coucher pendant la nuit.

Art. 7. Il est interdit à tous marchands donneurs de spectacles et autres personnes établies sur le champ de foire, de jeter ou déposer sur la voie publique, aucune chose qui puisse gêner la circulation ou nuire à autrui par des exhalaisons insalubres.

Il est également défendu à toutes personnes d'uriner ou déposer des ordures contre les baraques, les édifices publics et les maisons des particuliers.

Art. 8. Les jeux de hasard de toute espèce seront sévèrement interdits.

Art. 9. Les parades, bruits d'instruments ou autres, en dehors des baraques de saltimbanques, salles de spectacles et de jeux, cirques, etc., ne pourront avoir lieu pendant les heures d'office sur la place Saint-Martin, ni le soir après dix heures et demie. Il est défendu de se servir pour les parades d'autres instruments que ceux à cordes ou à vent. Les parades ne pourront durer plus de dix minutes et elles auront lieu alternativement entre les donneurs de spectacles. Les manèges de chevaux de bois ne devront employer pour musique que l'orgue de barbarie.

Art. 10. Tous lesdits jeux et spectacles, ainsi que les boutiques des marchands forains devront être fermés, au plus tard, à onze heures du soir.

Art. 11. Les personnes qui désireraient une place sur le champ de foire de la ville de Roubaix, sont invitées à en faire la demande chaque année avant le 1^{er} janvier qui précède ladite foire.

Art. 12. M. le commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'hôtel-de-ville de Roubaix, le 19 avril 1867. ERNOULT-BAYART.

COURS DE LA BOURSE

Du 7 mai 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3/0..... 68 25	3/0..... 68 00
4/0..... 96 25	4 1/2 0/0 96 50

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.
M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Lundi 20 mai 1867, à trois heures de relevée, M^e DUTHOIT, notaire, procédera publiquement en son étude à Roubaix, rue du Château, à la vente du bien suivant:
ROUBAIX, RUE DES RÉCOLLETS
BELLE MAISON
d'habitation, à étage.
Avec un are 80 centiares de fonds et terrain en dépendant.

Tenant à MM. Vandewiel et Ithier.
Pour en disposer au 15 juin 1867.
19x. 6900

Etude de M^e DANIEL, notaire à Lille, rue Impériale, 57.

L'an 1867, le lundi 20 mai à 3 heures de relevée, M^e DANIEL, notaire à Lille, procédera en l'une des salles de la mairie de Roubaix, à l'adjudication:

TOURCOING

1^o Au hameau du Blanc-Seau, rue de Moutoux, 45, en face du nouveau quai

Une belle Maison

A USAGE D'ESTAMINET
portant pour enseigne: Au Port Impérial, propre à tous genres de commerce.

Elle est occupée sans bail par M. Losfeld, au loyer annuel de 600 francs.

2^o Contour de l'église du Blanc-Seau, n^o 13, 15, 17.

TROIS BELLES MAISONS

CONTIGÜES
à usage de rentier, nouvellement construites, avec cour et jardin entouré de murailles, occupées, la maison n^o 13 sans bail par M. Verlinde au loyer de 500 fr. celle n^o 15 par M. Dupont, médecin, au loyer de 500 et celle n^o 17 par M. Duchatel, au loyer de 492 fr.

Ces maisons seront vendues séparément.

3^o Rue de la Nouvelle-Eglise, n^o 3 et 5,

BELLE MAISON

Divisée en 2 habitations,
l'une à usage de commerce et l'autre à usage de rentier avec jardin, occupée par M. Héquet, au loyer de 525 fr. et l'autre par M. Mol, au loyer de 250 francs.

4^o A la nouvelle route pavée du Blanc-Seau et à proximité de la campagne de M. Descat,

Une pièce de Terre

propre à recevoir des constructions de la contenance de 88 ares 60 centiares.

NOUVEAUX, près de l'église.

UN TERRAIN

planté d'arbres montants, de la contenance de 8 ares 93 centiares, appelé la Citadelle.

Ce terrain sera vendu par lots.

CROIX, près la place, au pavé de Croix à Wasquehal.

26 Ares 60 Centiares de Terre

EN PATURE
propres à recevoir des constructions, tenues par M. Héquet et à Pierre Cattelle, à diviser par lots.

Pour tous renseignements s'adresser au dit M^e DANIEL, notaire. 6896

AVIS AUX AGRICULTEURS

Grande quantité de tourteaux à vendre à moitié prix de leur valeur.
S'adresser à Roubaix rue du Fort, n. 1, 8, 12, 15 19 m. 6916

Maison à louer

A louer une maison à tout usage, avec porte-cochère et jardin.
S'adresser à M. Louis Wanin, route de Lannoy, près l'église Sainte-Elisabeth, 8, 10, 12, 15, 17, 16 m. 6914

Le soussigné déclare qu'à dater de ce jour il ne reconnaît plus les dettes que pourrait contracter Sophie Roger sa femme.
GADENNE GRÉGOIRE.

A VENDRE

Deux jolies juments bouronnaises gris-pommelées, âgées de six et sept ans, garanties sans défauts, s'attelant seules et à deux.
S'adresser pour les renseignements chez M^{rs} Philippe Scamps et C^o, rue de l'Alma, 8 m. 6918

Avis aux industriels

A vendre à Roubaix: Une machine horizontale, jumelle, de la force de 60 chevaux, à haute pression, construction de M. A. Farinaux, de Lille.
Une autre machine verticale, jumelle, de la force de 40 chevaux, à moyenne pression, construction de Madame Isidore Farinaux, de Lille.
Ces machines sont en marche.
S'adresser pour les voir fonctionner rue du Fort. n^o 1. § 6910

Avis aux Dartreux

La pommade de M. Dumont, reconnue bonne par l'Académie de médecine pour la guérison des Dartres, Teignes, Ulcères, Démangeaisons, et les

Dragées Purgatives, Dépuratives,

de BÉVIÈRE, se trouvent à la pharmacie de M. COLLE, à Roubaix. — 7858